

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse  
**Band:** 6 (1926)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Une ballade sur Fribourg composée par un notaire du XVe siècle  
**Autor:** Aebischer, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-68564>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une ballade sur Fribourg composée par un notaire du XV<sup>e</sup> siècle.

Par Paul Aebischer.

Le 5 janvier 1421, un jeune clergeon, Jacobus de Canali, fils de défunt Perrodus de Canali, de Cernier dans le Val de Ruz, s'engageait par devant notaire à servir fidèlement discret Johannes de Villie, notaire et bourgeois de Fribourg, pendant cinq ans à partir de la Noël passée: Jacobus lui promettait en particulier de lui tenir ses écritures, et en général de le servir dans toutes autres choses licites<sup>1</sup>.

Jehan de Villie n'était pas un patron inconnu pour le jeune apprenti-notaire, puisque celui-ci, en janvier 1426, dans une liste de souscription en faveur de la construction des orgues de Saint-Nicolas, est appelé « Jaquet de la Chinaul, cler, nevou de Johan Castro »<sup>2</sup>: or Johan Castro et Jehan de Villye ne faisaient qu'un seul et même personnage, en possession de deux surnoms simplement<sup>3</sup>. Ce fut lui sans doute qui attira à Fribourg son neveu Jaquet: le notaire Jehan de Villye, en effet, était lui aussi originaire du Val de Ruz, ainsi que nous l'apprend l'acte de sa réception à la bourgeoisie de Fribourg, le 24 juin 1415<sup>4</sup> — il possédait alors une maison, sur laquelle il « assigna sa bourgeoisie », au quartier du Bourg, entre celle des hoirs de Johannodus Lombar et celle des héritiers de Petrus Chinuz — et peut-être était-il

<sup>1</sup> A[rchives de l'] E[tat de] F[ribourg], Registre notarial n<sup>o</sup> 24, f<sup>o</sup> 159.

<sup>2</sup> *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, vol. VII, Fribourg 1865, p. 206.

<sup>3</sup> Cf. par exemple: « Johannes de Villye dictus Castro, notarius » (A E F, Registre notarial n<sup>o</sup> 50, f<sup>o</sup> XLV). Sur ces changements de nom, cf. mon travail *Quelques cas de changements de noms de famille, Annales fribourgeoises*, vol. VII (1919), pp. 39—48 et 73—86.

<sup>4</sup> A E F, Livre des bourgeois, parchemin, f<sup>o</sup> 15<sup>2</sup>.

le frère de la mère de notre Jaquet. Ce dernier entra dans une étude qui devait être achalandée pendant longtemps encore : Johan de Villye, qui figure avec sa femme une dernière fois dans un acte du 1<sup>er</sup> avril 1441<sup>5</sup>, mourut avant le 12 mars 1442, date à laquelle sa veuve, assistée de son frère, loue une étuve à Henricus Besenczon<sup>6</sup>. Il laissait quatre fils en bas âge, Johannes, Guillelmus, Henslinus et Glaudius<sup>7</sup>.

Les cinq années d'apprentissage de Jaquet de la Chinault devaient prendre fin en 1426. En janvier de cette année-là, il était encore à Fribourg, puisqu'il donne une somme de cinq sols pour la construction des orgues de l'église de Saint-Nicolas : mais je ne sais ce qu'il devint entre cette date et le 5 mai 1429. Ce n'est qu'à ce jour, en effet, qu'il commença à fonctionner comme notaire, ainsi qu'il l'indique lui-même dans le premier de ses registres<sup>8</sup>. Entre temps, serait-il allé peut-être à l'étranger, en France ? Sa connaissance de la langue française le laisserait supposer. Il ne se maria qu'une dizaine d'années plus tard : le 22 mars 1440, il reconnaît avoir reçu de son beau-père Petrus Faber, bourgeois de Fribourg<sup>9</sup>, la somme de 100 florins d'or d'Allemagne, plus un trousseau, comme dot de sa femme Alexia, fille du dit Petrus Faber. Le contrat spécifiait entre autres que

<sup>5</sup> A E F, Registre notarial n<sup>o</sup> 50, f<sup>o</sup> LIII.

<sup>6</sup> A E F, Registre not. n<sup>o</sup> 50, f<sup>o</sup> III<sup>xx</sup> VIII. Cet acte n'est pas mentionné dans Favre, *Les Etuves de Fribourg aux XVe et XVIe siècles, Nouvelles Etrences fribourgeoises*, vol. 30 (1896), pp. 108—109; cf. mon article *Liégeois, Brabançons et Flamands à Fribourg (Suisse) au XVe siècle*, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. XC (1926), pp. 12—13.

<sup>7</sup> Guiliermus fut reçu bourgeois de Fribourg le 4 octobre 1457 (A E F, Livre des bourgeois, parch., f<sup>o</sup> 74<sup>2</sup>). Il ne paraît pas qu'il ait succédé à son père comme notaire. Par contre, Johannes de Villye avait un frère (cf. A E F, Reg. n<sup>o</sup> 50, f<sup>o</sup> C), Perrodus, cordonnier et tanneur, reçu bourgeois en mai 1422 (A E F, Livre des bourgeois, parch., f<sup>o</sup> 38<sup>2</sup>), dont un fils, Cono, embrassa la carrière notariale : il entra dans la bourgeoisie le 27 février 1452 (A E F, Livre des bourgeois, parch., f<sup>o</sup> 68<sup>1</sup>).

<sup>8</sup> A E F, Registre notarial n<sup>o</sup> 35, f<sup>o</sup> 42. Les folios qui précèdent sont occupés par un recueil de formules, de la main de Jaquet.

<sup>9</sup> Petrus Faber, reçu bourgeois en 1428 (A E F, livre des bourgeois, parch., f<sup>o</sup> 49<sup>2</sup>), était fils de Perrodus Faber, qui fut lui-même agrégé à la bourgeoisie de Fribourg en 1415 (A E F, livre des bourgeois, parch., f<sup>o</sup> 13<sup>2</sup>).

si Jaquet mourait sans héritiers, cette somme et le trousseau devaient faire retour à Alexia, qui recevrait encore un surplus de 30 florins<sup>10</sup>. Quelques années plus tard, le 22 juin 1448, Alexia héritait encore de 80 livres, monnaie de Fribourg, à la mort de son grand-père Cuanetus Charvillie: Jaquet assigna cette somme sur sa maison située près de l'hôpital de la Sainte-Vierge<sup>11</sup>.

Il avait acheté, en effet, le 8 janvier 1444, de Petrus Ebis, marchand, et de Johannes Boczel, tuteurs des enfants de feu Ulricus Manot, une maison près de la chapelle de l'hôpital de la Sainte-Vierge; elle était placée entre la maison, appartenant à ce même hôpital, et qui fut propriété jadis de la Joranda, et une autre maison, propriété également de l'hôpital, possédée auparavant par Richardus Guiger: cet achat coûta 260 livres à Jaquet<sup>12</sup>. Il avait une petite fortune — pas bien grande, à vrai dire: lors de la perception de la taille pour la Savoie, en 1445, il paya 7 livres 5 sols, soit 145 sols. Or, l'impôt étant de 1%, cela représentait un capital de 14,500 francs environ, le sol valant alors à peu près 1 franc de notre monnaie<sup>13</sup>. Ce qui montrerait qu'avant 1444, il n'avait pas de maison à lui, c'est què, lors de sa réception à la bourgeoisie, le 19 mars 1443, il assigna son droit sur la maison de son beau-père, Petrus Favre, maréchal, qui habitait dans le quartier des Nouveaux-Hôpitaux, «subtus voltas Churling»<sup>14</sup>.

Et, lentement, sa vie s'écoulait entre ses registres. Le dernier acte qu'il grossoya est du 18 novembre 1455<sup>15</sup>. Son écriture, jusque là très ferme, montre ce jour-là des signes très nets de fatigue: en tout cas, il ne vivait plus au 30 avril 1456, puisqu'à cette date dom Petrus Masalier, abbé d'Hauterive, en tant qu'exécuteur testamentaire de Jacobus de Canali, conclut un arrange-

<sup>10</sup> A E F, Registre notarial n° 50, f° LI.

<sup>11</sup> A E F, Id., ibid., f° VIIIxx I.

<sup>12</sup> A E F, Id., ibid., f° CX.

<sup>13</sup> A E F, Rôle d'impôt de 1445, non folié. — Sur la valeur de l'argent, cf. G. Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg 1922, p. 180.

<sup>14</sup> A E F, Livre des bourgeois, parchemin, f° 58<sup>2</sup>.

<sup>15</sup> A E F, Registre notarial n° 40, f° VIxx XI. Dans sa seconde partie, le registre contient des actes du notaire Pierre Faulcon.

ment avec Conodus Castro, notaire — nous avons vu quelle était la parenté de Jaquet avec Johan de Villye, oncle paternel de Conodus — en vertu duquel ce dernier recevait toutes les créances et toutes les affaires laissées par le défunt: il lui était permis, pour sa peine, de prendre le tiers des émoluments qu'il percevrait<sup>16</sup>. Quelques jours plus tard, un nouvel arrangement répartit les biens laissés par Jaquet: Nicoletus de la Chenaul, du Val de Ruz, frère du notaire décédé, et Henricus Chautemps, mari de la soeur de Jaquet, reconnaissent avoir reçu de l'abbé d'Hauterive les vêtements du mort, une couverture et des pièces d'armure, qui leur ont été cédés par grâce de l'abbé<sup>17</sup>. Ce détail laisserait supposer que Jaquet avait testé en faveur du couvent d'Hauterive: mais je n'ai pu retrouver le testament. En tout cas, il était mort sans enfants: le 21 octobre 1461, sa veuve déclare avoir reçu de l'abbé d'Hauterive 81 livres qui lui étaient dues<sup>18</sup> — c'étaient les 80 livres héritées de son grand-père Cuanetus Charvillie — et, le 3 mai 1462, du même exécuteur testamentaire, 110 livres et 10 sols<sup>19</sup>, qui représentaient sans doute tout ou partie de la dot reçue lors de son mariage. Le veuvage d'Alexia ne fut pas très long, puisqu'à cette dernière date, soit six ans à peine après la mort de Jaquet, elle était remariée à Willelmus Rachignie, bourgeois de Fribourg.

Vie peu marquante, et bien calme semble-t-il, que celle que nous venons de retracer. Et Jaquet de la Chinaul serait resté oublié à tout jamais par l'histoire, comme il l'a bien vite été par sa femme, s'il n'avait pas eu l'idée, un jour, d'utiliser la dernière page d'un de ses registres pour y transcrire un petit poème en forme de ballade, dans lequel il parle de Fribourg. En est-il l'auteur, ou seulement le copiste? Le copiste en tout cas, car c'est bien son écriture: mais rien n'empêche non plus de croire qu'il en est l'auteur. Peut-être avons-nous sous les yeux la meilleure de ses productions poétiques: et c'est peut-être à cause de cela qu'il l'a transcrite dans un de ses registres,

<sup>16</sup> A E F, Registre notarial n<sup>o</sup> 53, f<sup>o</sup> LX.

<sup>17</sup> A E F, Id., *ibid.*, f<sup>o</sup> LX<sup>vo</sup>.

<sup>18</sup> A E F, Id., *ibid.*, f<sup>o</sup> LXXII<sup>vo</sup>.

<sup>19</sup> A E F, Id., *ibid.*, f<sup>o</sup> IIII<sup>xx</sup> XIII.

qui ne contiennent aucune autre pièce de vers. Le registre <sup>20</sup>, dont la ballade occupe le verso du dernier feuillet, soit du feuillet 479, contient des actes passés entre le 22 mai 1445 et le 7 août 1450. il est donc probable que la ballade a été transcrite, sinon composée, entre ces deux dates.

Sans que je veuille faire de la ballade de Jaquet de la Chenaal un chef d'oeuvre — loin de là —, il est impossible de ne point lui reconnaître une certaine aisance, un certain esprit: et, chose amusante, il a exactement saisi, dans le Fribourg du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, deux traits qu'on y retrouve aujourd'hui encore: le respect de la religion et l'amour de la bonne chère, des bons dîners entre amis. Ces quelques vers ont donc la valeur d'un document psychologique, d'abord. Ils sont un document historique aussi, en quelque sorte, car ils paraissent avoir été écrits, semble-t-il, par un bon patriote, par un homme qui mettait l'amour de la ville qui était devenue sienne au-dessus des partis politiques: « On peut vraiment appeler Fribourg — dit-il — la ville la plus forte de l'Empire... à condition que ses habitants soient unis entre eux ». Et ce conseil, cette direction était on ne peut plus nécessaire, et venait on ne peut plus à son heure, entre 1445 et 1450, puisqu'alors précisément la ville était déchirée par les luttes entre partisans de l'Autriche et partisans de la Savoie. Cette époque, c'est celle de la trahison de l'avoyer Guillaume d'Avenches (1446), des guérillas, des pillages et des incendies qui marquèrent la guerre de Fribourg contre tous ses voisins, Savoyards et Bernois en particulier <sup>21</sup>; c'est l'époque de la paix

<sup>20</sup> Ce registre est actuellement coté aux A E F, Registre notarial n<sup>o</sup> 38.

<sup>21</sup> Cette guerre de 1448 a été le sujet d'une chanson perdue, dont il n'est resté qu'une vague mention dans les comptes de la ville de Berne pour 1448: « Denne einem gesellen, hat ein lied gemacht von der von Friburg wegen, hießen min herren schenken 7 R. » (Welti, *Die Stadtrechnungen von Bern 1430—1452*, Bern 1904, p. 248.) Il ne peut guère s'agir de notre ballade, puisque, comme le remarque justement M. A. Büchi, « *Ein verlornes Lied über den Savoyerkrieg* », *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. XIII, Fribourg 1906, p. 170, cette chanson doit être une glorification de la victoire de Berne sur Fribourg, et se rapporter beaucoup plus directement et plus explicitement aux troubles de cette époque que ne le fait notre pièce de vers.

de Morat (1448), des dissensions, dans la ville même, entre les amis de l'Autriche et les riches vassaux de la Savoie, des récriminations, dans les campagnes avoisinantes, des paysans contre leurs seigneurs (fin de 1448 et commencement de 1449), de la venue du duc Albert, qui devait trancher les différends entre les tenanciers et les propriétaires des fiefs (août-novembre 1449); c'était l'époque où « Thuring de Hallwil, chef des forces militaires, et l'avoyer, appuyés sur un groupe de fidèles, faisaient régner une véritable terreur »<sup>22</sup>, où le parti de la Savoie, après avoir eu le dessous, triomphait en juin 1450 aux élections de la Saint-Jean, pendant que, chaque jour, la situation financière empirait<sup>23</sup>.

Au milieu des luttes des partis, il devait certainement y avoir des citoyens qui déploraient ces divisions, qui désiraient avant tout le bien de leur cité, qui souhaitaient l'union et la paix: il semble que Jaquet de la Chenaul ait été de ceux-là. Et au milieu de ces mêmes luttes, la littérature n'était cependant pas complètement négligée: des chroniqueurs, comme Nicod du Chastel<sup>24</sup>, Jean Gruyère<sup>25</sup>, Nicod Bugniet<sup>26</sup>, le chancelier Jacques Cudrefin<sup>27</sup>, ont laissé des notes ou des récits, en latin, en allemand ou en français, concernant les événements auxquels ils assistaient; de temps à autre, le public assistait à des représentations théâtrales aussi<sup>28</sup>. Et une preuve de plus que toute culture littéraire n'avait point disparu, c'est la ballade de Jaquet de la Chenaul:

---

<sup>22</sup> G. Castella, *op. cit.*, p. 115.

<sup>23</sup> Sur cette époque si troublée, cf. A. Büchi, *Freiburgs Bruch mit Österreich, sein Übergang an Savoyen und Anschluß an die Eidgenossenschaft*, *Collectanea friburgensia*; sér. in-4<sup>o</sup>, fasc. VII, Fribourg 1897.

<sup>24</sup> Cf. A. Büchi, *Die Chronik des Nicod du Chastel (1435—1452)*, *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1920, pp. 107—128.

<sup>25</sup> Cf. A. Büchi, *Die Chroniken und Chronisten von Freiburg im Uechtland*, *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, vol. 30, pp. 214—221.

<sup>26</sup> A. Büchi, *art. cit.*, pp. 221—225.

<sup>27</sup> A. Büchi, *art. cit.*, pp. 225—229.

<sup>28</sup> Cf. A. Büchi, *Literarhistorische Notizen aus den Freiburger Manualen und Seckelmeisterrechnungen*, *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. XXVIII, Fribourg 1925, pp. 223—232.

Amour, raison, le mien cuer inlumine  
A vous dictier la tresgrande noblesse,  
L'onour, le sens — sans ce que ja<sup>29</sup> devine<sup>30</sup> —  
Que j'ay vehu a Fribourg, dont je laisse  
Toutes les villes, ou j'ay voluz hanter  
— Sans les voloir en nesung cas blasmer —;  
Mais de Fribourg devant tous je vuil dire  
Qu'on ne sceroit<sup>31</sup> trouver par decza mer  
Ville plus forte assis emprez l'empire.

Et sy peult on Fribourg nommer la myne  
De tous biens, soict joye, desduit, largesse;  
Car on y sert la puissance divine  
Devotemant; premier<sup>32</sup> la gentillesce<sup>33</sup>,  
Borgois, marchans, volontier vont a messe:  
Sy ne leur peut pour ce point mal torner,  
Et s'ont voluz gentemant actorner  
Les passages par ou on les peut nuyre.  
Je n'ay point vehuz, a vray considerer,  
Ville plus forte assis emprez l'empire.

Et d'aulture part leur corage s'encline,  
Des Fribourgeois, de maintenir prouesse:  
Vous les verrés ensemble, d'amour fine,  
Aler mangier par tresgrande liesse.  
Amour souvant ensemble les adresse<sup>34</sup>:  
C'est plaisir de l'estat regarder!  
On dit ensy, que le souvant hanter

<sup>29</sup> « Maintenant ».

<sup>30</sup> Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. II, p. 700, Deviner, « induire en erreur ».

<sup>31</sup> « Saurait ».

<sup>32</sup> « Premièrement, d'abord ».

<sup>33</sup> Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. VI, p. 262, Gentelise, « noblesse ». Mais ce mot doit être compris ici, non dans le sens de « sentiment noble », mais dans celui de « ensemble de personnes de race noble, aristocratie ».

<sup>34</sup> Ce mot a ici le sens de « réunir ».

Maintient amour; donc, de Friborg escrire  
On peut ce point: Vous ne seriés trouver  
Ville plus forte assis empez l'empire.

Prince, d'onnour vueilliés ce point nocter:  
Masque<sup>35</sup> union vueillent entre eulx eslire,  
Fribourg se peut plenemant appeler  
Ville plus forte assis emprès l'empire.

---

<sup>35</sup> « Pourvu que ».